

l'entrepreneur ne voulait pas suivre leurs avis en tout, et ils devinrent furieux contre le président du Conseil, qui, disaient-ils, s'était inconsiderément permis de recommander une personne dont le démerite est d'être attaché à la rédaction d'un journal comme la *Mineur*.

Il est regrettable que ce mécontentement ne se soit pas manifesté aussitôt après le choix de cette personne comme entrepreneur; ils auraient ainsi caché les motifs qui les faisaient agir et que l'honorable député de Terrebonne a dévoilés. Ces messieurs n'ont pas voulu se laisser ravir une somme d'argent qui appartient suivant eux aux ministériels. Que voulez-vous: il y a si peu longtemps qu'ils jouissent des faveurs du gouvernement et ils sont si peu certains de jouir longtemps de ces faveurs!

Actuellement, trois cents pages de la version anglaise des Débats sont imprimées et distribuées; et sans cette difficulté, et si l'on eût agi immédiatement selon le désir du Président du Conseil, cent vingt pages seraient aujourd'hui traduites, imprimées et distribuées.

La difficulté suscitée ne fait pas honneur à la majorité des représentants ministériels. Quelle que soit la décision qu'elle adopte, elle ne peut, à cette heure, que jeter du discrédit sur elle et sur le comité. Je ne puis interpréter autrement ce qu'elle paraît décidée de faire dans la circonstance.

Hon. M. TUPPER—J'ai bien des fois vu l'esprit de parti s'imposer dans cette Chambre, mais jamais dans le but de faire rejeter le rapport d'un comité dont les membres ont été choisis des deux côtés de cette Chambre.

Personne ici ne peut contester la capacité de M. Decelles, et cela parce que l'honorable président du Conseil l'a représenté comme justifiant des qualités requises pour l'exécution du travail qu'il a entrepris, et parce que personne plus que l'honorable président du Conseil n'est en mesure de se prononcer sur ces qualités. La capacité de M. Decelles est pleinement reconnue, et le seul motif allégué contre lui c'est sa qualité de rédacteur d'un journal français adverse au gouvernement du jour; or, si l'on n'a pas oublié que la publication des débats a été confiée par la Chambre à l'un des plus chauds parti-

sans de l'administration; que cet homme est à la tête de l'organe ministériel de cette ville, organe qui critique on ne peut plus sévèrement les actes de l'opposition,—et si l'on se rappelle que pas un député ne s'est opposé à ce que cette publication lui fut confiée, je m'étonne qu'il puisse s'en trouver un seul parmi nous qui ose demander à la Chambre de rejeter le rapport du comité pour la raison que cette personne, qui travaillera sous la direction de l'entrepreneur de la publication des débats, est attachée à la rédaction d'un journal français appartenant à l'opposition.

Je ne puis croire que des députés indépendants ne ressentent pas combien il serait peu raisonnable de voter contre ce rapport, quand il a été démontré que l'offre qu'il recommande d'accepter épargnera une forte dépense et que ce travail ne pourrait se faire dans de meilleures conditions.

J'ai mentionné M. Burgess comme partisan politique, mais je me plais à reconnaître que cette qualité, de même que sa position de journaliste, ne l'empêche pas de remplir fidèlement ses devoirs de rédacteur sténographe des débats de cette Chambre.

L'administration ne prétend pas, assurément, que le compte-rendu des débats ne soit fait que par un de ses partisans, ni empêcher que ce dernier emploie un adversaire.

M. PALMER—Ce qui me guide en cette affaire c'est la question de la dépense. Je voudrais que le président du Conseil nous fit connaître ce qui l'a porté à donner cette traduction à l'entreprise.

M. MACDONALD (Toronto)—Je le reconnais, cette affaire rencontre des difficultés; mais, ce que moi et d'autres désirons, c'est d'être renseignés. Voici sous quel jour elle nous a été présentée par l'honorable député de Terrebonne: Il s'est plaint de ce que la version française des débats n'était pas distribuée aux députés parlant cette langue, et trouvant cette plainte fondée, je suis prêt à voter pour qu'il y soit fait droit. D'un autre côté, je vois des partisans de l'administration—et d'origine française—s'opposer à l'adoption du rapport du comité; or, sachant que le comité a été unanime pour accorder le contrat à M. Decelles, je trouve qu'il est pour moi difficile de voter contre ce rapport.